ART. 3 N° 5460

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 5460

présenté par Mme Bonnet

à l'amendement n° 1151 de M. Salmon

-----

## **ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que l'intérêt de l'agriculture biologique ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le secteur biologique représente seulement 16% de l'emploi agricole avec une dynamique en croissance pour atteindre l'objectif de 18% de surfaces en bio en 2027. Il y a donc un véritable enjeu et une urgence à renforcer la sensibilisation des jeunes à l'agriculture biologique dès le lycée.